

CQP Educateur Mobilité Vélo

OBJECTIF GENERAL

Acquérir un diplôme professionnel pour enseigner et diffuser une pratique régulière du vélo auprès d'un large public.

OBJECTIFS - COMPETENCES A ACQUERIR

Accompagner et conseiller toute personne sur la mobilité à vélo.

Elaborer et mettre en œuvre des projets pédagogiques sur les déplacements à bicyclette.

Adapter et animer un cycle de séances d'apprentissage sur la mobilité à vélo.

Etre en mesure d'encadrer des déplacements collectifs dans le respect des règles en vigueur.

PUBLIC CONCERNE

Salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles. 15 stagiaires maximum.

PRÉS REQUIS

Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou autre qualification admise **en équivalence (AFPS, BNS) ; attester d'un niveau de maîtrise technique par la réussite du test d'habileté d'entrée au CQP EMV ; Etre majeur le jour de l'entrée en formation ; posséder un certificat médical de non contre indication à l'encadrement du vélo**

DUREE & DATES DE FORMATION

105 heures de formation à la Maison du Vélo réparties comme suit :

- Semaine 1 - 8/10/18 au 12/10/18
- Semaine 2 - 15/10/18 au 19/10/18
- Semaine 3 - 28/01/19 au 01/02/19
- 2 jours d'examens au mois de mars 2019

56 heures de stage à effectuer, dans une vélo école ou autre structure d'apprentissage du vélo, durant la période du 20/10/18 au 27/01/2019

FORMATEUR

L'équipe est constituée de formateurs salariés de la Maison du Vélo expérimentés dans la mise en œuvre d'actions de formations auprès d'élèves d'établissements scolaires, de publics jeunes et adultes de structures d'insertion et à vocation sociale et auprès de salariés des entreprises et agents de collectivités. Des intervenants experts de la FUB, de la FFCT, des collectivités, de l'Education Nationale et des professionnels des métiers du cycle, de la mécanique et de la mobilité active font également partie de l'équipe de formation.

MODALITES D'EVALUATION

Présence assidue, évaluation formative, examen final au mois de mars.

La formation est validée par l'attribution d'un diplôme de Titre V reconnu par la branche professionnelle des métiers du sport et par l'Etat.

La Maison du Vélo